



DECISION

*Concernant la signature d'un contrat d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, pour la mise en concurrence des services de télécommunications filaires et mobiles, avec la société CONSULTEL*

HT/SD  
DSG N° 14.037

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu la proposition de la société CONSULTEL, représentée par son gérant, Monsieur Eric MAYSONNAVE, relative à une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des opérateurs de télécommunications filaires et mobiles,

DECIDE

- de signer un contrat avec la société CONSULTEL, dont le siège social est situé à Lormont (33310) - Immeuble Pont d'Aquitaine – Rue Cantelaudette, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, sous le n° B 489 121 681 (2006 B 01029), pour une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, concernant la mise en concurrence des opérateurs de télécommunications filaires et mobiles.

Cette mission, dont le coût s'élève à 4 000 euros HT, soit 4 800,00 euros TTC, comporte quatre phases :

- Audit et préconisations
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- Analyse des offres
- Assistance au déploiement

- d'imputer la dépense au budget communal – nature 6228 – fonction 0209

Fait à Royan, le 14 février 2014

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 17 février 2014

Pour le Député-Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD